

MARCHES PUBLICS
Article 41 du CCAG « Travaux »

RECEPTION

PROPOSITIONS DU MAITRE D'OEUVRE
À LA PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHÉ OU AU REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITÉ
OU DE L'ÉTABLISSEMENT COMPÉTENT POUR SIGNER LE MARCHÉ

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

EXE9

Maître d'ouvrage : (Nom, Adresse, Direction, Sous-direction, Bureau, Téléphone, Télécopie, Mel)

Titulaire du marché :

Objet du marché :

 Réception de l'ouvrage Réception partielle concernant :

B. Proposition

EXE9

Je soussigné, maître d'œuvre, (Nom, prénom)

 propose de prononcer la réception, en retenant, pour l'achèvement des travaux, la date du

Cette réception serait prononcée :

 sans réserve. sous les réserves énumérées à l'annexe ou aux annexes ci-après. propose de ne pas prononcer la réception.

A _____, le

Le maître d'œuvre (signature)

Copie : Titulaire(s)

¹ Document disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr> « Espace marchés publics »

La réception est prononcée :

sous réserve de l'exécution concluante des épreuves suivantes, prévues à l'article du CCAP :

sous réserve qu'il soit remédié avant le , aux imperfections et malfaçons suivantes :

sous réserve qu'il soit remédié avant le , aux imperfections et malfaçons suivantes :

Toutefois, cette dernière réserve est levée si l'entrepreneur accepte une réfaction égale en prix de base à :
(indiquer le montant de la réfaction)

sous réserve que les installations de chantier aient été repliées et que les terrains et les lieux aient été remis en état avant le

sous réserve de l'exécution des travaux et prestations suivantes :

A , le
Le maître d'œuvre *(signature)*

(Les annexes décrivant, désignant les réserves doivent faire l'objet d'une pagination stricte)

Date de mise à jour : 07/11/2002